



AVIS

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et à l'article 13.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (durée de fonctionnement inférieur à deux ans ; prolongation d'une autorisation venant à expiration), le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

POST Luxembourg a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et auprès de l'Administration de l'environnement, du Climat et du Développement durable – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette relative à la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Huldange, au lieu-dit « op d'Burriplatz », numéro cadastral 165/1982.

Le dossier est enregistré sous le numéro **1/22/0260**.

Troisvierges, le 22 juillet 2022

le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Transmis l'Administration de l'environnement, du Climat et du Développement durable – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette

(à enlever le 8 août 2022)